

DATE 16/04/2020  
CONTACT Dr. Paul Pardon  
TEL.  
E-MAIL

**Aux Directeurs, aux Médecins-chefs, aux Coordinateurs des Plans d'Urgences des Hôpitaux généraux et universitaires, des Hôpitaux psychiatriques et des Hôpitaux de réadaptation**

**Pour information aux Fédérations hospitalières  
Pour information aux Gouverneurs**

OBJET Covid-19 – Hospital & transport surge capacity: suivi.

Madame, Monsieur le Directeur général,  
Madame, Monsieur le Médecin-chef,  
Madame, Monsieur le Coordinateur du PUH,

Le Comité Hospital & Transport Surge Capacity composé des représentants de toutes les entités, de la Défense, des Fédérations hospitalières, du Comité scientifique et des experts, est toujours actif et se réunit chaque jour afin de suivre la situation du secteur hospitalier et de prendre les mesures nécessaires en termes de régulation.

**Nous tenons à vous remercier de nouveau expressément pour les efforts déployés ces dernières semaines.** Jusqu'à présent, le secteur hospitalier a pris toutes les mesures pour maîtriser la situation. Dans le même temps, nous devons rester dans l'état de préparation le plus élevé, en tenant compte de la possibilité de nouvelles flambées et afflux de patients COVID, d'une pression accrue due à des soins indûment retardés, de la perte de personnel due à une maladie, etc.

Des lignes directrices ont été émises dès le 14 mars 2020 par le Comité Hospital & Transport Surge Capacity en vue de l'annulation et du **report de toutes les consultations, examens et interventions non essentiels** dans tous les hôpitaux généraux, universitaires et de revalidation ainsi que dans les cliniques privées de notre pays, afin de s'assurer de pouvoir garantir les meilleurs soins possibles aux patients atteints de COVID-19.

Une directive de Sciensano a ensuite élargi cette mesure aux soins ambulatoires des cabinets privés.

Il est d'emblée précisé que toutes les consultations, examens et interventions urgents et nécessaires peuvent bien sûr avoir lieu. Toutes les thérapies vitales en cours (par exemple : chimiothérapie, dialyse, réadaptation journalière nécessaire, etc.) peuvent être poursuivies. Les traitements des maladies chroniques dont la suspension entraînerait une détérioration irréversible ou inacceptable de l'état de santé doivent également être considérés comme prestation de soins essentielle. Les traitements des affections psychiques

qui, au regard de la clinique, doivent être traitées urgemment, sont essentiels. De même, les soins préventifs nécessaires tels que les vaccinations (en particulier chez les enfants de moins de 15 mois) et le dépistage néonatal doivent être maintenus. Toutefois, la poursuite des soins ne peut se faire que dans des conditions garantissant la sécurité. Sciensano a spécifiquement formulé des instructions à cet égard. En outre, il est également important que les prestataires de soins qui travaillent également (partiellement) dans un hôpital restent en permanence disponibles pour contribuer aux soins fournis dans cet établissement.

Nous voudrions également souligner que les citoyens ayant des symptômes doivent contacter leur médecin de famille à tout moment, ou le 112, s'ils ont besoin d'une assistance médicale urgente. Parmi les mesures demandées aux hôpitaux figure également le maintien de capacités en dehors du COVID-19 pour traiter correctement les urgences médicales. Cette capacité supplémentaire a été sauvegardée en suivant toutes les mesures demandées.

**Le 15 avril 2020, le Conseil National de Sécurité a prolongé la phase fédérale et un certain nombre des mesures générales de santé publique.** Cette décision est basée sur des modèles épidémiologiques et des analyses de risque disponibles, ainsi que sur les conseils scientifiques et techniques fournis par les organes de gestion des risques. **La prolongation des dispositions générales implique que toutes les mesures relatives au secteur des soins de santé mentionnées ci-dessus soient prolongées et restent en vigueur.** Lorsque des changements à cet égard interviendront, les autorités communiqueront ces décisions de manière explicite.

Nous recevons des signaux indiquant que, d'une part, des questions se posent - ce qui est compréhensible - quant à la manière dont certaines lignes directrices peuvent être correctement appliquées, notamment en ce qui concerne l'interprétation des soins urgents et nécessaires. Cette lettre est en partie motivée par le souhait de répondre de la meilleure façon possible aux patients et à leurs attentes. D'autre part, nous apprenons que localement et de façon délibérée, les lignes directrices ne seraient plus appliquées de manière cohérente.

Nous tenons à souligner à nouveau que toutes les lignes directrices émises en vue du **report des soins non urgents et non essentiels restent d'application jusqu'avis contraire. Nous comptons sur la responsabilité de tous les prestataires de soins de santé et de leurs organisations représentatives** pour suivre correctement ces lignes directrices et y rester vigilants. En ce qui concerne plus particulièrement le secteur hospitalier, nous tenons à vous rappeler les missions légales des médecins chefs.

Les services d'inspection compétents de nos administrations publiques développent un monitoring afin de pouvoir suivre ce qui se passe sur le terrain, ainsi pourront procéder à des contrôles ponctuels quand cela s'avère nécessaire. Nous avons également demandé à l'Ordre des Médecins de prendre toutes les initiatives utiles qui contribueront à la mise en œuvre des recommandations en vigueur.

Il va sans dire que, compte tenu de la prolongation des mesures dans le secteur des soins de santé, la **définition de concepts tels que "électif", "urgent", "nécessaire", etc.** suscite des questions, tant de la part des prestataires de soins de santé que des patients.

En coordination avec les organes de gestion de la crise compétents - en particulier le Risk Assessment Group présidé par Sciensano, qui fournit des avis scientifiques et le Risk Management Group au sein duquel toutes les autorités publiques prennent des décisions communes et inter-fédérales pour la gestion de la crise dans le secteur des soins de santé - nous prendrons à court terme l'initiative de consulter les représentants des

professions de santé. Cette consultation sera réalisée afin d'examiner, en tenant compte du contexte actuel, comment les lignes directrices peuvent être appliquées au mieux. Il y aura également une consultation sur la manière dont, une fois les mesures générales levées ou suspendues, les activités régulières pourront être rétablies et relancées. Cette consultation se fera dans un premier temps par l'intermédiaire des Conseils des professions de santé, qui mettent en œuvre la loi sur l'exercice des professions de santé.

Toutes les informations ci-dessus ont été communiquées aux prestataires de soins de santé et à leurs associations professionnelles par une lettre conjointe des organismes fédéraux compétents. Si vous avez des questions sur ce processus, vous pourrez les envoyer à l'adresse e-mail suivante [gbbu-covidrequests@health.fgov.be](mailto:gbbu-covidrequests@health.fgov.be).

**En ce qui concerne le secteur hospitalier, nous mettrons également en place, dans le cadre du Conseil fédéral des structures hospitalières, un groupe de travail, qui sera complété par des représentants de l'INAMI, de l'AFMPS et des entités fédérées, sur la manière dont certaines mesures de crise (ex. mise à disposition de capacités hospitalières COVID) peuvent être mises en œuvre de manière structurelle et comment organiser la reprise progressive des activités dans le secteur hospitalier.**

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette lettre, veuillez contacter l'adresse e-mail suivante : [soins.hospitaliers@aviq.be](mailto:soins.hospitaliers@aviq.be).

Enfin, nous aimerions vous exprimer à tous **notre gratitude et notre soutien**. Nous savons que vous êtes confrontés à des défis exceptionnels. Soyez assurés que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous soutenir du mieux possible.

Dr. Paul Pardon  
Chief Medical Officer  
België, Président du  
Risk Management  
Group

Pedro Facon  
Pour le Comité  
Hospital & Transport  
Surge Capacity

Prof. Dr. Erika Vlieghe  
Pour le Comité  
scientifique

Prof. Dr. Geert  
Meyfroidt  
Président de la Société  
belge de médecine  
intensive